

Le nouveau Plan cantonal de gestion des déchets (PCGD) a été adopté à fin mai 2008 par le Conseil d'Etat. Il définit les grands axes que le canton entend donner à la gestion des déchets dans les 10 à 15 ans à venir ainsi que les besoins en filières d'élimination et installations de traitement. Afin d'atteindre les objectifs de valorisation fixés par le Plan, les communes devront réexaminer la gestion des déchets actuellement pratiquée sur leur territoire. Cela concerne en particulier l'infrastructure de tri et collecte mise à disposition des citoyen-ne-s. Quantitativement insuffisante à inciter au tri, dans de nombreuses communes elle ne permettra pas de satisfaire aux besoins de collecte sélective lors de l'introduction d'une taxe au sac. Un important effort est à réaliser dans ce domaine, bien qu'il ne constitue pas le seul aspect à développer en matière de gestion des déchets.

Nouveau Plan cantonal de gestion des déchets: pour davantage de valorisation et d'information

Suite à la réalisation d'un premier PCGD en 1994, le canton de Neuchâtel a pris diverses mesures, telles que la mise en place de filières de traitement pour les différents types de déchets urbains, les déchets de chantier et les boues d'épuration, garantissant une élimination des déchets conforme aux exigences environnementales et légales. Ces filières ont été adaptées en fonction de l'évolution de la technique, de la législation et de l'économie.

Malgré la mise en place d'un cadre de gestion des déchets adéquat, la valorisation des déchets urbains dans le canton, en 2005, atteignait des taux lar-

gement inférieurs à ceux de la moyenne suisse. Ces mauvais résultats peuvent s'expliquer en partie par une diffusion d'informations insuffisante, tant au grand public qu'aux administrations communales ou aux divers secteurs professionnels concernés. Dans les faits, le canton ne s'est pas donné les moyens de réaliser la politique de sensibilisation prévue dans le précédent Plan.

Dès lors, il s'avère indispensable de redéfinir des moyens d'action visant à augmenter le tri et la valorisation, mais également à limiter la production de déchets urbains. L'intensification de l'information appuiera d'autres mesures de

nature légale, opérationnelle ou organisationnelle, toutes destinées à améliorer la gestion de ces ressources.

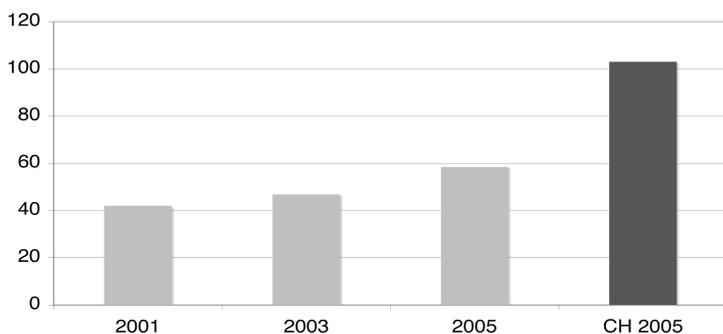
L'introduction d'une taxe au sac à l'horizon 2010 constitue l'une des principales mesures planifiées. D'autres actions lui sont liées, par exemple la mise en place d'un nouveau système de gestion des déchets organiques, l'amélioration de l'infrastructure de collecte sélective locale et régionale, ou encore l'amélioration des filières de collecte du papier-carton et des plastiques issus des activités agricoles et des chantiers.

Les producteurs de déchets, plus particulièrement la grande distribution, seront directement sollicités afin de réduire la quantité d'emballages mis sur le marché, ou tout au moins tenus de mettre à disposition de leurs clients les infrastructures de collecte permettant la récupération in situ.

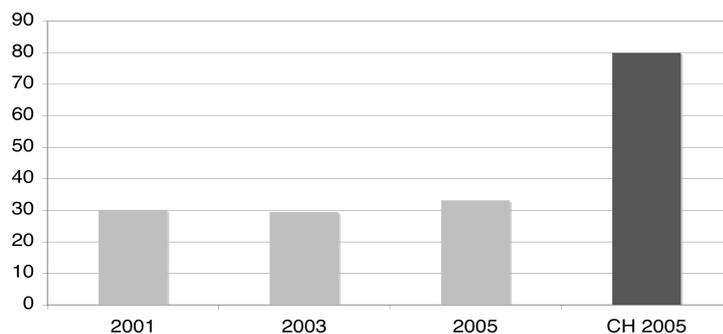
Une autre mesure importante concerne l'incinération dans le canton, dont la forme future fait également l'objet d'une réflexion. Ce secteur est en pleine mutation: début 2008, les deux usines d'incinération de La Chaux-de-Fonds et Colombier ont fusionné pour ne former qu'une seule entité, dont l'activité s'est étendue à la gestion de tous les déchets urbains. Aux environs de 2015, les fours d'un des sites arriveront en fin de vie. La question se posera, au vu de la situation dans ce domaine en Suisse, du besoin futur de capacités dans le canton.

Micheline Duruz
resp. gestion déchets, Service de la
protection de l'environnement
tél.: 032 889 67 30
www.ne.ch/environnement

Valorisation des déchets organiques



Valorisation du papier



Ces graphiques montrent le nombre de kg/habitant de déchets valorisés dans le canton de Neuchâtel, comparé à la moyenne Suisse. Le canton de Neuchâtel accuse un retard patent quant à la valorisation de certains déchets, principalement les déchets organiques et le papier